Cour d'Appel d'Orléans : audience solennelle

Publication : jeudi 5 janvier 2012 15:45

Les Annonces de la Seine, 5 janvier 2012

LES ANNONCES DE LA SEINE

Jeudi 5 janvier 2012 - Numéro 1 - 1,15 Euro - 93e année

Cour d'Appel d'Orléans
Audience solennelle d'installation
5 décembre 2011

Martine Comte

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

INSTALLATION
Cour d'Appel d'Orléans
Une décrotteuse sans balai par François Fritz 2
Un rôle éminent et malheureux par Jean-François Brocart 6
Promesse de vente par Maître Comte 6
AGENDA 5
VIE DU DROIT
Chambre Nationale des Huissiers de Justice
27èmes Journées de Paris
Un partenariat élevé par Jean-Daniel Lachkar 8
Justice de proximité par Michel Mercier 11
AU JOURNAL OFFICIEL
Mandataires de spécialisation des avocats
Décret n° 2011-1985 du 28 décembre 2011 relatif au Vice-Bâtonnier, à l'arbitrage du Bâtonnier et aux mentions de spécialisation des avocats - JORF n°0301 du 29 décembre 2011 page 22531 13
ANNONCES LÉGALES 16
AVIS D'ENQUÊTES ..... 24 et 30
DIRECT
Blanchiment - Déclaration de soupçon
CSRH - Enquête 1252/2011 du 26 décembre 2011 15
Barreau des Hauts-de-Seine
Olivier Benoît, Aux Enquêtes de l'Ecole 31
Tribunal de Commerce de Créteil
Prestation de serment d'Anne-Sophie May, Cecilier Associé 32

Jean-François Brocart, Doyen des Présidents de chambre, présidait le 5 décembre 2011 la séance d'installation solennelle de Martine Comte dans les fonctions de Première Présidente de la Cour d'appel d'Orléans, qui a réuni un grand nombre de personnalités parmi lesquelles Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret, Alain Nade, Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles, André Gariazzo nommé hier en Conseil des Ministres Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Libertés, Jean Sattler, Président du Tribunal de Grande Instance de Chartres et Patrick Henry-Bionnet, Président du Tribunal de Grande Instance de Versailles.
L'ancienne Présidente du Tribunal de Grande Instance de Pontoise a débuté sa carrière en 1975 comme magistrat du siège à Lons-le-Saulnier, puis Grenoble, avant de présider le Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu. Son parcours professionnel a pris une nouvelle orientation en 2000 avec l'exercice de responsabilités à l'Inspection Générale des Services Judiciaires et à la Direction des Services Judiciaires de la Chancellerie en qualité de chef de service. Elle a ensuite pris la tête du service administratif régional de Paris pour coordonner et gérer les juridictions de la première Cour de France.
C'est donc une « *gestionnaire* averti, *rompue aux nombreux et parfois obscurs concepts de la gestion budgétaire, aux subtilités des systèmes informatiques et aux finesses de la gestion des ressources humaines* », comme l'a souligné le Procureur Général François Fritz, qui a pris la tête de cette Cour d'Appel de la Région Centre dont le ressort comprend quatre tribunaux de grande instance : Orléans et Montargis (Loiret), Blois et Tours (Indre-et-Loire).

Martine Comte succède à Daniel Tardif qui a rejoint la Cour de cassation en qualité de Directeur du service de documentation, des études et du rapport. Il laisse après près de quatre années de présidence, une juridiction en parfait état de marche jouissant d'une excellente réputation où les affaires sont jugées avec célérité.
Lors de son discours d'installation, Martine Comte a évoqué les défis auxquels est confrontée l'institution judiciaire et « *en temps de difficultés sociales majeures* », estimant qu'il convient de « *promouvoir une justice forte, indépendante et impartiale, de qualité, compréhensible, accessible et à l'écoute des justiciables* ».
Dans cette « *démocratie souvent émotionnelle* », il est important de permettre aux justiciables « de percevoir ce qui ne passe vraiment » dans les enceintes des palais de justice, « *sans simplifier à outrance, et de restituer la problématique de tension entre sécurité et ordre public d'une part, et réinsertion de l'individu et rétablissement du lien social d'autre part* ».
Elle a ainsi rappelé que « *les citoyens qui ont siégé comme jurés au sein de Cours d'Assises, dans des affaires qui requièrent par nature peu de connaissances techniques, savent combien la décision est délicate, lorsque l'on est confronté à des situations qui recouvrent une réalité humaine et sociale beaucoup plus complexe que ce qu'ils pouvaient* ». Nul doute qu'il en sera de même pour les jurés populaires en correctionnelle qui depuis le 1er janvier, seront appelés à juger des délits graves d'atteinte aux personnes et à rendre des décisions de libération conditionnelle aux côtés de magistrats professionnels dans les Tribunaux de Dijon, Toulouse, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Chaumont, Albi, Castres, Foix et Montauban.
Jean-René Tancrède

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES
bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15
Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr
FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Phoca PDF